

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit/Nom commercial: SAVONNETTE CITRUS DEGRAISSEUR

Code du produit/Identification interne: #014

Usage du produit/Description: NETTOYANT TOUT USAGE – Contenants de 4 L, 4 x 4 L et 20 L

Nom chimique : S/O

Famille chimique: S/O

Date de la fiche signalétique 6 Janvier 2023 (réviser)

Identificateur du fournisseur/fabricant : Les Distributions Savonnette (div. de SavoSelect Inc)
975-C, Rue Pacifique, Lachine, Québec, H8S 2R1
Tél. (514) 364-6196

Numéro de téléphone d'urgence: CANUTEC 1-888-226-8832

Classification SIMDUT: E – Liquide corrosif. D1A – Matière toxique ayant des effets immédiats et graves.
D2B – Matière toxique ayant d'autres effets. **B3 – Liquide combustible.**

SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE / INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	DL ₅₀ (espèce, voie)	CL ₅₀ (espèce)
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	10-30	917 mg/kg (rat, orale) 100 mg/kg (lapin, dermale)	5250 mg/m ³ 4 heures (rat)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1-5	P/D	P/D
Xylène sulfonate de sodium	1300-72-7	1-5	P/D	P/D
Nonylphénoxypropoxyéthylène	26027-38-3	3-7	1410 µL/kg (rat, orale)	P/D
d-Limonène	5989-27-5	0,1-1,0	4400 mg/kg (rat, orale)	P/D

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble en cas d'urgence

LIQUIDE COMBUSTIBLE. CORROSIF. TOXIQUE. PEUT ÊTRE FATAL SI INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. PEUT CAUSER DES IRRITATIONS ET DES BRÛLURES AU NIVEAU DES YEUX, DE LA PEAU, DES VOIES DIGESTIVES ET RESPIRATOIRES. PEUT CAUSER DES DOMMAGES AU NIVEAU DES POUMONS. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ (Voir Section 11 pour plus de renseignements)

Voie d'administration Peau, yeux, ingestion et inhalation

Effets de l'exposition de courte durée (aigüe) et de l'exposition prolongée (chronique):

Inhalation:

Peut causer une irritation modérée à sévère aux voies respiratoires. Dépresseur du système nerveux central. De fortes concentrations de vapeurs peuvent causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements, des vomissements, des engourdissements, de l'incoordination et de la confusion. Peut être fatal si inhalé. Peut causer des dommages au niveau des poumons.

Peau:

Peut causer des irritations cutanées modérées à sévères. Peut être fatal si absorbé par la peau.

Yeux:

Cause une irritation sévère (cicatrisation bénigne ou formation d'ampoules jusqu'à désintégration, ulcération, balafre et vue embrouillée).

SAVONNETTE DEGRAISSEUR

Ingestion:

L'ingestion peut causer de violentes douleurs, des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'oesophage. Peut aussi causer le vomissement et la diarrhée.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:

Retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Contact cutané:

Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante tiède pendant au moins 20 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique. Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. Complètement décontaminer les vêtements avant leur réutilisation.

Contact oculaire:

Rincer doucement et immédiatement les yeux affectés avec de l'eau tiède pendant 20 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion:

NE JAMAIS donner quelque chose par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Rincer complètement la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. La victime doit avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, répéter l'administration de l'eau. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité:

LIQUIDE COMBUSTIBLE. Peut causer un incendie à des températures excédant le point d'éclair du produit.

Point d'éclair (méthode):

Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume): P/D

Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume): P/D

Sensibilité aux chocs: P/D

Sensibilité aux décharges électrostatiques: P/D

Température d'auto-inflammation: P/D

Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, poudre chimique ou mousse appropriée.

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des espaces restreints, causant un danger de toxicité et d'inflammabilité. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Les contenants fermés peuvent exploser avec l'augmentation de la pression causée par la chaleur. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés et ainsi prévenir cette situation.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et émanations toxiques/irritantes peuvent être générées.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:

CORROSIF, TOXIQUE, **COMBUSTIBLE.** Retirer toutes les sources d'ignition. Retirer ou isoler les matières inflammables ou combustibles. Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par du personnel qualifié. Retirer toutes les matières incompatibles. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8). Aérer le secteur.

Intervention en cas de déversement/nettoyage:

Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Garder les matières risquant de brûler loin du déversement. Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. DÉVERSEMENTS MINEURS: Utiliser une

SAVONNETTE DEGRAISSEUR

matière inerte pour ramasser le déversement. Déposer dans un contenant approprié, avec couvercle et le bon étiquetage. Nettoyer avec une solution neutralisante. DÉVERSEMENTS MAJEURS: Contenir le déversement avec de la terre, du sable ou du matériel absorbant inerte. Déposer dans un contenant approprié, avec couvercle et arborant le bon étiquetage. Communiquer avec les services d'incendie et d'urgence et avec le fournisseur pour obtenir des conseils. Les matières absorbantes contaminées représentent les mêmes dangers que le produit qui a été déversé.

Précautions environnementales:

Il faut aviser les autorités gouvernementales, de santé et sécurité au travail et de l'environnement lors de gros déversements. Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements locaux et nationaux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manutention sécuritaire:

CORROSIF. TOXIQUE. **COMBUSTIBLE.** Retirer toutes les sources d'ignition. Retirer ou isoler les matières inflammables ou combustibles. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Utiliser ce produit dans un endroit bien aéré. Éviter la production de vapeurs ou de brouillards. Faites l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Ne jamais retourner une matière contaminée dans son contenant d'origine. Étiqueter les contenants adéquatement. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Supposer que les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas utiliser avec des matières incompatibles tels les agents oxydants forts.

Exigences en matière d'entreposage:

Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer loin des matières incompatibles tels les agents oxydants forts. Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Entreposer dans des contenants adéquats et correctement étiquetés. Garder les contenants bien fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Garder fermé. Garder les absorbants facilement accessibles en cas de fuites ou de déversements. Le secteur d'entreposage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Ne pas permettre la congélation du produit.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie:

Système de ventilation locale recommandé pour garder les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un respirateur homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Vêtement et équipement de protection:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou avec un écran facial. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Commentaires:

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur: Liquide jaune brillant ayant une odeur de nettoyant

Seuil de l'odeur: P/D

pH: P/D

Point d'ébullition: P/D

S/O : sans objet

P/D: pas disponible

SAVONNETTE DEGRAISSEUR

Point de fusion/congélation:

Tension de vapeur: P/D

Solubilité dans l'eau: Soluble

Coefficient de répartition huile/eau: P/D

Densité (eau = 1, à 4 °C): P/D

Densité de vapeur: Plus lourde que l'air

Taux d'évaporation: P/D (acetate de butyle = 1)

% volatilité (volume): P/D

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité :

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

Polymérisation: Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra

Conditions à éviter :

Éviter les acides forts, les agents oxydants forts,...

Matières incompatibles :

Éviter les acides forts, les agents oxydants forts,...

Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et émanations toxiques/irritantes peuvent être générées.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Limites d'exposition:

Ingrédient	OSHA PEL		ACGIH TLV		Autres limites d'exposition
	TWA	TWA-C	TWA	TWA-C	
Butoxy-2 éthanol	25 ppm	P/D	20 ppm	P/D	P/D
Hydroxyde de sodium	P/D	2 mg/m ³	P/D	2 mg/m ³	P/D
Xylène sulfonate de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D	P/D
Nonylphénoxy-polyoxyéthylène	P/D	P/D	P/D	P/D	P/D
d-Limonène	P/D	P/D	P/D	P/D	P/D

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

Cancérogénicité :

Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP et OSHA comme étant cancérogène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction : P/D

Sensibilisation de la peau : Ce produit peut causer une réaction allergique au niveau de la peau.

Sensibilisation des voies respiratoires : P/D

Matières synergiques : P/D

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Impact sur l'environnement : P/D

Caractéristiques environnementales importantes : P/D

Toxicité pour les organismes aquatiques : P/D

SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conditions d'entreposage et de manutention :

S/O : sans objet

P/D: pas disponible

SAVONNETTE DEGRAISSEUR

Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section 7).

Méthodes d'élimination :

Passer en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination. L'élimination par incinération contrôlée ou par enfouissement peut être acceptable.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) :

Description d'expédition: Ce produit est réglementé selon cette réglementation.
Appellation réglementaire: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de sodium)
Classe: 8
Numéro UN: UN1760
Groupe d'emballage: III

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Au Canada

Renseignements SIMDUT:

Le produit est réglementé selon les critères du Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) au Canada.

Système d'identification de matières dangereuses :

SANTÉ: 3 **INFLAMMABILITÉ: 2** RÉACTIVITÉ: 1
PROTECTION PERSONNELLE: Section 8.
INDICES DE RISQUES: 0 Minimal 1 Léger 2 Modéré 3 Sérieux 4 Grave

National Fire Protection Association (NFPA):

SANTÉ: 3 **INFLAMMABILITÉ: 2** RÉACTIVITÉ: 1
PROTECTION PERSONNELLE: Section 8.
INDICES DE RISQUES: 0 Minimal 1 Léger 2 Modéré 3 Sérieux 4 Grave

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparée par: Centre de Conformité ICC Inc. pour Les Distributions Savonnette Inc.

Numéro de téléphone: (514) 636-8146 ou (514) 364-6196

Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Les documents fournis par le Répertoire toxicologique de la CSST.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CHEMINFO, 2003.

Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
C	Ceiling (plafond)
CAS	Chemical Abstract Service
CFR	Code of Federal Regulations (Transport aux États-Unis)
DOT	Department of Transport (É. U.)
DSL	Domestic Substance List
IARC	International Agency for Research on Cancer
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit

SAVONNETTE DEGRAISSEUR

SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency

Fin de la fiche signalétique